# Demande De Manifestation D'intérêt

# N° 02/2026/ONCA/REDI

Projet : **Résilience et de Durabilité de l'Irrigation (REDI) (P175747)**

Référence : **MA-ONCA-494947-CS-QCBS**

Langue de l'avis : **Français**

Date limite pour la soumission de manifestations d'intérêt : **15/07/2026**

Heure locale : **16 : 30**

Texte officiel complet de l'avis

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

**SELECTION DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES**

- Maroc
- **PROJET RESILIENCE ET DURABILITE DE L'IRRIGATION (REDI)**
- No de Prêt : ***P175747***
- **Assistance Technique pour le conseil agricole dans le périmètre irrigué de Moulouya**
- No. de référence : **MA-ONCA-494947-CS-QCBS**

Le Gouvernement du Maroc, à travers le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) s'est engagé, avec l'appui de la Banque mondiale, dans la mise en œuvre du projet REDI « *Résilience et de Durabilité de l'Irrigation* » (*P175747*), pour la période 2022–2028. Ce projet vise à soutenir le Royaume du Maroc dans la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle, la Stratégie Green Génération (GG) 2020-2030 lancée par SM le Roi Mohamed VI en février 2020, tout en contribuant au Nouveau Modèle de Développement, au Plan National de l'Eau et au programme Prioritaire 2020-27

En effet, les objectifs de développement du projet (ODP) sont les suivants : (i) renforcer la gouvernance de l'irrigation ; (ii) améliorer la qualité des services d'irrigation ; et (iii) augmenter l'accès aux services de conseil agricole et aux technologies modernes d'irrigation à la parcelle dans les zones d'interventions du projet.

Pour ce faire, le projet REDI est structuré autour de trois composantes techniques principales, complétées par deux composantes transversales :

- **Composante 1 : Adaptation de la gouvernance de l'irrigation** - Axée sur la gestion durable des ressources en eau (réforme de la nappe de Chtouka, transférabilité des allocations d'eau au Tadla, observatoires digitaux).
- **Composante 2 : Modernisation du service d'irrigation et de drainage** - Financement d'infrastructures d'irrigation sous pression et de réhabilitation des réseaux dans les périmètres du Tadla et du Souss-Massa.
- **Composante 3 : Amélioration de l'accès au conseil agricole et aux technologies modernes d'irrigation** - Dédiée au conseil agricole, à la formation, au renforcement des capacités et à l'accompagnement des agriculteurs dans l'adoption de pratiques et technologies durables.
- **Composante 4 : Gestion du projet** – pour la mobilisation de l'appui aux différentes entités d'exécution
- **Composante 5 : Réponse d'urgence contingente (CERC)** – financement dédié aux situations exceptionnelles pour la mise en œuvre du projet.

Le présent Appel à Manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre de la composante 3, pilotée par l'Office National du Conseil Agricole (ONCA), et plus spécifiquement l'activité du conseil agricole pour accompagner les agriculteurs, les femmes, les jeunes et les organisations professionnelles relevant des périmètres irrigués de la zone d'action de l'ORMVA du Moulouya. Elle vise en particulier :

- L'amélioration de la production agricole et sa résilience aux changements climatiques, en impliquant la femme rurale et les jeunes agriculteurs, l'accès et la gestion de technologies d'irrigation améliorées, la diversification des cultures, le soutien à la valeur ajoutée et à la commercialisation, etc.

- Le soutien des OPA, particulièrement les AUEA et les coopératives et le développement de partenariats visant le développement des chaines de valeurs agricoles.

- La mise en place d'un système d'avertissement agricole permettant une gestion rationnelle, en adéquation avec le développement de l'irrigation localisée.

Cette assistance technique est basée sur les quatre axes suivants :

- **Axe 1** : L'Accompagnement, l'encadrement et le renforcement des capacités des **agriculteurs** en matière de maîtrise des techniques modernes d'irrigation, de raisonnement de l'irrigation, de conduite technique des cultures et de fertigation et gestion des maladies et ravageurs ;

- **Axe 2** : L'Accompagnement, l'encadrement et le renforcement des capacités des **Organisations professionnelles agricoles** et le développement pour une meilleure valorisation de la production ;

- **Axe 3** : La mise en œuvre d'un **service d'Avertissement agricole** et un modèle de transfert des informations et des alertes aux agriculteurs simple et compréhensible, sur la gestion et le pilotage de l'irrigation, de traitement phytosanitaire, de la gestion des aléas climatiques, etc.

- **Axe 4** : **Le suivi & évaluation** de l'impact des actions du projet.

Les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission peuvent être téléchargés au niveau du site de l'ONCA - lien suivant :

https://www.onca.gov.ma/sites/default/files/2026-06/Termes%20de%20R%C3%A9f%C3%A9rence%20pour%20l%E2%80%99assistance%20technique%20au%20conseil%20agricole%20dans%20le%20p%C3%A9rim%C3%A8tre%20irrigu%C3%A9%20du%20Moulouya%20dans%20le%20cadre%20du%20Projet%20REDI.pdf

ou à partir du portail marocain des marchés publics : https://www.marchespublics.gov.ma

Ou peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous :

**L'Office National du Conseil Agricole,** Avenue Mohamed Belarabi Alaoui, Rabat, Maroc.
Tél. : 00212 5 37 77 65 13.
Fax : 00212 5 37 77 92 89.

L'Office National du Conseil Agricole invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

La Direction des Ressources Humaines et Support
مديرية الموارد البشرية والدعم
DRHS
ONCA

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

**Critère 1 : Expérience générale dans le secteur de l'ingénierie et/ou du conseil.**

- Le consultant doit avoir **au moins 10 ans d'expérience** dans le secteur de l'ingénierie et/ou du conseil.

**Critère 2 : Références dans le domaine de conseil agricole**

- Le consultant doit présenter des **références** de prestations de conseil agricole, de renforcement des capacités et/ou d'accompagnement des agriculteurs et des organisations professionnelles agricoles (OPA), dans le secteur agricole, avec un montant égal ou supérieur à **8 millions DH HT** par référence.

**Critère 3 : Références en conseil agricole dans les périmètres irrigués**

- Le consultant doit présenter au moins **des références** de prestations de conseil agricole réalisées dans des périmètres irrigués modernisés ou en cours de reconversion à l'irrigation localisée, avec un montant égal ou supérieur à **1 million DH HT** par référence.

**Critère 4 : Référence dans la mise en place et le déploiement de systèmes d'avertissement agricole (SAA)**

- Le consultant doit présenter des **références** de prestations portant sur le déploiement de système digital d'avertissement agricole (SAA), incluant obligatoirement la composante avertissement à l'irrigation.

**Critère 5 : Référence de conseil agricole dans des périmètres irrigués similaires**

- Le consultant doit présenter des **références** de prestations de conseil agricole réalisées dans le périmètre du Moulouya ou dans des périmètres irrigués présentant des caractéristiques similaires dans le Maroc : Loukkos, Doukkala, Tadla, Gharb ou Souss-Massa.

**Les Consultants intéressés doivent présenter dix (10) références au maximum.**

**Toutes les attestations de références présentées doivent concerner des prestations clôturées durant les 10 dernières années (depuis janvier 2016).**

**Les justificatifs relatifs aux attestations de références présentées doivent donner les informations suivantes : Intitulé de la prestation - Brève description de la prestation (missions, objectifs) - Dates d'exécution (début – fin) - Lieu d'exécution (pays – zones) - Maitre d'ouvrage - Bailleurs de fonds internationaux (Cas échéant) - Montant du contrat (équivalent en MAD).**

**Le personnel clé ne sera pas évalué lors de l'établissement de la liste restreinte.**

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17.1.9 de la Section III de : « BANQUE MONDIALE, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017, aout 2018 et novembre 2020, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit



La Direction des Ressources Humaines et Support
DRHS
ONCA

d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt :

Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions, les Consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :

- Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services de Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, Section III. Gouvernance Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un FPI 8 qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception-construction ;

- Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour fournir des Services de Consultants pour la préparation ou l'exécution d'un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services de Consultants consécutifs ou directement liés auxdits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception-construction ;

- Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est placé sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui, par sa nature, crée un conflit d'intérêts avec une autre de ses missions ;

- Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :
  a. de la préparation des Termes de référence de la mission ;
  b. du processus de sélection pour le contrat ; ou
  c. de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement ou d'un accord de sous-traitant. En cas de groupement, tous les membres de ce groupement restent conjointement et solidairement responsables de l'exécution de la mission au cas où le groupement sera sélectionné.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode « **Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) - Quality And Cost-Based Selection (QCBS)** » telle que décrite dans le Règlement de passation des marchés de la Banque Mondiale.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes de **9h à 16h, du Lundi au Vendredi.**



Direction des Ressources Humaines et Support
مديرية الموارد البشرية والدعم
DRHS
ONCA

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **15/07/2026 à 16h30.**

**Adresse :** L'Office National du Conseil Agricole,
Avenue Mohamed Belarabi Alaoui, Rabat, Maroc.
Tél. : 00212 5 37 77 65 13.
Fax : 00212 5 37 77 92 89.

## Personnes à contacter :

**Responsable de la passation des marchés : Mme Jamila LAMRABETTE**
Cheffe de la Division des Moyens Généraux et Patrimoine
Tél : +212 661 113 889
Email : jamilalamrabette@gmail.com / moulouya.redi.onca@outlook.com

**Coordinatrice du projet : Mme Douha LEMTOUNI**
Cheffe de la Division de l'Ingénierie des Programmes de Conseil Agricole et Allocation des Ressources
Tél : +212 637 453 488
Email : lemtouni.douha@gmail.com / moulouya.redi.onca@outlook.com

## Information Additionnelle

**L'Office National du Conseil Agricole,**
**Adresse :** Avenue Mohamed Belarbi Alaoui - Rabat - B.P : 6672
**Tél. : 00212 5 37 77 65 13**
**Fax : 00212 5 37 77 92 89**
**Adresse Web :** http://onca.gov.ma/

Pour le Directeur Général de l'Office
National du Conseil Agricole
le Directeur des Ressources Humaines
et Support
Chakir BENAOUDA

LA BANQUE MONDIALE

المملكة المغربية
Royaume du Maroc
وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

المكتب الوطني للاستشارة الفلاحية
Office National du Conseil Agricole

الجيل الأخضر
GÉNÉRATION GREEN
2020 - 2030

**NOM DU PROJET : Projet de Résilience et Durabilité de l'Irrigation - REDI (P175747)**

**Prêt N°**9364-MA

# TERMES DE REFERENCES

# Assistance Technique pour le conseil agricole dans le périmètre irrigué de Moulouya

La Direction des Ressources Humaines et Support
مديرية الموارد البشرية والدعم
DRHS
ONCA

## SOMMAIRE


**1. CONTEXTE GENERAL ..... 4**

**2. COMPOSANTE 3 DU PROJET REDI : AMELIORATION DE L'ACCES AU CONSEIL AGRICOLE ET AUX TECHNOLOGIES MODERNES D'IRRIGATION ..... 4**

*2.1. Organisation institutionnelle ..... 4*

*2.2. Objectifs spécifiques ..... 5*

*2.3. Principales activités ..... 5*

*2.4. Zone d'intervention ..... 5*

**3. DESCRIPTION DE LA ZONE D'INTERVENTION DE L'AT ..... 5**

*3.1. Présentation générale et localisation ..... 5*

*3.2. Caractéristiques agro-climatiques et ressources naturelles ..... 5*

*3.3. Ressources hydriques et infrastructures d'irrigation ..... 6*

*3.4. Systèmes de production agricole et intensification culturale ..... 6*

*3.5. Statut foncier et organisations professionnelles agricoles ..... 6*

*3.6. Données socio-économiques et potentiel de développement ..... 7*

*3.7. Défis et opportunités pour l'assistance technique ..... 7*

**4. PRÉSENTATION DE LA MISSION ..... 7**

**5. CONSISTANCE DE LA MISSION ..... 9**

*5.1. Démarrage de la mission : ..... 9*

*5.2. Réalisation d'un état des lieux, d'un diagnostic de l'existant et d'une situation de référence ..... 10*

*5.3. Elaboration du programme prévisionnel de renforcement des capacités et d'accompagnement des agriculteurs et des OPAs ..... 11*

*5.4. Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités et accompagnement des agriculteurs et OPAs (y compris les femmes et les jeunes) ..... 12*

*5.4.1. Axe 1 : Renforcement des capacités et accompagnement des agriculteurs (y compris les femmes et les jeunes) / Axe 2 : Encadrement et dynamisation des Organisations professionnelles agricoles. ..... 12*

**5.4.1.1. Journées d'information et de sensibilisation ..... 13**

**5.4.1.2. Sessions de formation ..... 14**

**5.4.1.3. Écoles aux champs FFS (y compris les essais de démonstration) : ..... 14**

**5.4.1.4. Visites d'encadrement des agriculteurs ..... 15**

**5.4.1.5. Voyages d'échange ..... 16**

**5.4.1.6. E-conseil ..... 16**

*5.4.2. Axe 3 : Service d'avertissement agricole ..... 17*

**5.4.2.1. Service d'avertissement agricole : L'avertissement à l'irrigation ..... 18**

**5.4.2.2. Service d'avertissement agricole : L'avertissement phytosanitaire ..... 19**

**5.4.2.3. Service d'avertissement agricole : Durabilité et pérennisation (stratégie de sortie) : 19**

**5.4.2.4. Service d'avertissement agricole : Transfert des compétences : ..... 20**

*5.4.3. Axe 4 : Suivi & évaluation de l'impact des actions de conseil agricole sur le terrain ..... 20*

**5.4.3.1. Conception du système de suivi-évaluation du projet. ..... 21**

**5.4.3.2. Mise en place et opérationnalisation du système de suivi-évaluation du projet ..... 22**


La Direction des Ressources Humaines et Support — DRHS — ONCA

*5.4.4. Outils de communication* ..... 22
*5.5. Clôture du projet et capitalisation* ..... 24
**6. DURÉE DE L'Assistance Technique ET PLANNING PRÉVISIONNEL DES ACTIVITÉS 25**
**7. RÉCAPITULATIF DES PHASES DE LA MISSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE 26**
**8. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET QUALIFICATIONS EXIGÉES POUR LE PERSONNEL-CLÉ ET NON CLÉ ..... 27**
**9. RAPPORTS DEMANDÉS ET CALENDRIER DES LIVRABLES ..... 28**
**10. PRESTATIONS À FOURNIR PAR LE CLIENT ET PERSONNEL DE CONTREPARTIE 30**
**11. LANGUES D'INTERVENTION ..... 30**
**12. FRAIS REMBOURSABLES ..... 30**

La Direction des Ressources Humaines et Support
مديرية الموارد البشرية والدعم
DRHS
ONCA

## 1. CONTEXTE GENERAL

Le Projet REDI vise à soutenir le Royaume du Maroc dans la mise en œuvre de sa stratégie sectorielle, la Stratégie Green Génération (GG) 2020-2030 lancée par SM le Roi Mohamed VI en février 2020, tout en contribuant au Nouveau Modèle de Développement, au Plan National de l'Eau et au programme Prioritaire 2020-27

En effet, les objectifs de développement du projet (ODP) sont les suivants : (i) renforcer la gouvernance de l'irrigation ; (ii) améliorer la qualité des services d'irrigation ; et (iii) augmenter l'accès aux services de conseil agricole et aux technologies modernes d'irrigation à la parcelle dans les zones d'interventions du projet.

Pour ce faire, le projet REDI est structuré autour de trois composantes techniques principales, complétées par deux composantes transversales :

- **Composante 1 : Adaptation de la gouvernance de l'irrigation** - Axée sur la gestion durable des ressources en eau (réforme de la nappe de Chtouka, transférabilité des allocations d'eau au Tadla, observatoires digitaux).
- **Composante 2 : Modernisation du service d'irrigation et de drainage** - Financement d'infrastructures d'irrigation sous pression et de réhabilitation des réseaux dans les périmètres du Tadla et du Souss-Massa.
- **Composante 3 : Amélioration de l'accès au conseil agricole et aux technologies modernes d'irrigation** - Dédiée au conseil agricole, à la formation, au renforcement des capacités et à l'accompagnement des agriculteurs dans l'adoption de pratiques et technologies durables.
- **Composante 4 : Gestion du projet –** pour la mobilisation de l'appui aux différentes entités d'exécution
- **Composante 5 : Réponse d'urgence contingente (CERC) –** financement dédié aux situations exceptionnelles pour la mise en œuvre du projet.

**La présente assistance technique s'inscrit dans le cadre des activités prévues à travers la composante 3 du projet REDI.**

## 2. COMPOSANTE 3 DU PROJET REDI : AMELIORATION DE L'ACCES AU CONSEIL AGRICOLE ET AUX TECHNOLOGIES MODERNES D'IRRIGATION

### *2.1. Organisation institutionnelle*

Le pilotage stratégique du projet REDI est assuré par un **Comité de Pilotage** placé sous l'autorité **du MAPMDREF**, avec une coordination centrale confiée à la **DIAEA**, à travers l'Unité Centrale de Gestion du Projet (UCGP).

La mise en œuvre opérationnelle est répartie comme suit :

- Les **Composantes 1 et 2** sont gérées au niveau régional par les ORMVA concernés ;
- La **Composante 3** est **entièrement confiée à l'ONCA**, via une Unité de Gestion du Projet basée au siège de l'ONCA ;
- Les composantes 4 et 5 assurent respectivement le suivi global et la gestion des situations exceptionnelles.

La Direction des Ressources Humaines et Support — مديرية الموارد البشرية والدعم — DRHS — ONCA

### 2.2. Objectifs spécifiques

La composante 3 vise à :

- Améliorer l'accès des agriculteurs, notamment les jeunes et les femmes, aux services de conseil agricole ;
- Accompagner l'adoption de technologies modernes d'irrigation et de pratiques agricoles durables ;
- Soutenir la diversification vers des cultures à plus forte valeur ajoutée et l'amélioration de la commercialisation ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ONCA et de ses structures déconcentrées.

### 2.3. Principales activités

La composante 3 finance un ensemble cohérent d'activités, comprenant notamment :

- La fourniture de services de conseil et de formation aux agriculteurs et à certaines organisations professionnelles agricoles (dont des AUEA) ;
- La réhabilitation de bureaux transférés des ORMVA à l'ONCA ;
- L'acquisition d'équipements (bureautiques et informatiques) pour les structures de l'ONCA ;
- La formation de conseillers agricoles publics ;
- L'acquisition de véhicules pour renforcer la mobilité et la couverture territoriale des équipes de terrain.

### 2.4. Zone d'intervention

La mise en œuvre de la composante 3 concerne 5 périmètres irrigués, à savoir le Gharb, Tadla, Souss Massa, Loukkos et Moulouya.

## 3. DESCRIPTION DE LA ZONE D'INTERVENTION DE L'AT

### 3.1. Présentation générale et localisation

La zone d'intervention de l'assistance technique couvre deux périmètres de grande hydraulique situés dans la région de l'Oriental, à savoir le périmètre du Garet et le périmètre de Tafrata, en plus des parcelles faisant partie de l'irrigation privée de la zone d'action de l'ORMVAM.

Cette zone présente des caractéristiques agro-climatiques contrastées mais complémentaires, justifiant une approche intégrée en matière de gestion de l'eau, de systèmes de production agricoles et de renforcement des capacités des acteurs locaux.

En effet, le périmètre du Garet est localisé dans la province de Nador, au niveau des communes de Beni Oukil Ouled Mhand et Tiztoutine, et couvre une superficie totale d'environ 13 500 hectares. Le périmètre de Tafrata, quant à lui, est situé dans la province de Taourirt, commune de Gteter, avec une superficie d'environ 1 300 hectares.

### 3.2. Caractéristiques agro-climatiques et ressources naturelles

Les deux périmètres se situent dans des zones soumises à des conditions climatiques contraignantes. Le périmètre du Garet est caractérisé par un climat semi-aride, avec une pluviométrie moyenne

La Direction des Ressources Humaines et Support
DRHS

annuelle d'environ 270 mm sur les trente et une dernières années, des températures moyennes variant de 18 °C en hiver à 31 °C en été, et une exposition aux risques de gel, de grêle et de sécheresse.

Le périmètre de Tafrata se distingue par un climat aride, une pluviométrie plus faible estimée à 190 mm/an, des amplitudes thermiques importantes (jusqu'à 38 °C en été), et une vulnérabilité accrue aux aléas climatiques tels que la sécheresse, les vents violents (chergui), les inondations, le gel et la grêle.

Les sols du Garet sont majoritairement alluviaux, profonds, à texture limono-argileuse avec présence de dalle calcaire, offrant un potentiel agricole significatif. À Tafrata, les sols sont principalement limono-argileux à limono-sableux, adaptés aux cultures maraîchères et fourragères sous irrigation maîtrisée.

### *3.3. Ressources hydriques et infrastructures d'irrigation*

L'alimentation en eau d'irrigation du périmètre du Garet repose principalement sur le barrage Mohamed V, complété par un ensemble de ressources hydriques stratégiques incluant les barrages Hassan II, Oued Za, Mohamed Homadi, la nappe phréatique ainsi qu'une station de pompage sur l'oued Moulouya. La dotation actuelle en eau est estimée à 36 $Mm^3$ pour une superficie desservie de 13 500 ha. Le périmètre fait actuellement l'objet d'un projet de reconversion globale du système d'irrigation par aspersion vers l'irrigation localisée (goutte-à-goutte), en cours d'achèvement.

Le périmètre de Tafrata est alimenté principalement par le barrage de l'Oued Za, avec une capacité de stockage d'environ 226 $Mm^3$, ainsi que par la nappe phréatique. La dotation en eau est estimée à 10 $Mm^3$ pour 1 300 ha. Le réseau d'irrigation y est déjà aménagé en goutte-à-goutte, permettant une utilisation plus efficiente de la ressource hydrique.

### *3.4. Systèmes de production agricole et intensification culturale*

Les systèmes de production du périmètre du Garet sont diversifiés et dominés par l'arboriculture (olivier, vigne de table, agrumes), les cultures industrielles (notamment la betterave à sucre), les cultures fourragères (luzerne), les céréales et le maraîchage. Le taux global d'intensification est estimé à 0,5, un niveau jugé faible pour un périmètre de grande hydraulique, en lien avec les contraintes hydro-climatiques persistantes observées depuis plusieurs années.

À Tafrata, les principales spéculations concernent le maraîchage, l'olivier, la luzerne et certaines cultures industrielles, avec un taux d'intensification global estimé à 0,4. La reconversion du périmètre a permis une transition progressive d'un système d'élevage extensif vers une agriculture irriguée plus intensive, intégrant élevage et cultures à plus forte valeur ajoutée.

### *3.5. Statut foncier et organisations professionnelles agricoles*

Le foncier agricole du périmètre du Garet est majoritairement constitué de terres melk et assimilées (environ 90 %), avec une part limitée du domaine privé de l'État (10 %). À Tafrata, le foncier est exclusivement de statut melk.

Les deux périmètres disposent d'un tissu d'organisations professionnelles agricoles encore limité au regard de leur potentiel. Le périmètre du Garet compte 2 coopératives, 2 associations, 17 associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA) et 2 agrégateurs opérant notamment dans les filières de la betterave à sucre et de la collecte de lait. Le périmètre de Tafrata dispose d'une AUEA, regroupant environ 500 adhérents.

La Direction des Ressources Humaines et Support
مديرية الموارد البشرية و الدعم
DRHS
ONCA

### *3.6. Données socio-économiques et potentiel de développement*

Le périmètre du Garet bénéficie à environ 3 185 agriculteurs, tandis que celui de Tafrata concerne près de 129 agriculteurs. La structure foncière est caractérisée par une prédominance des petites et moyennes exploitations, avec toutefois une proportion non négligeable de grandes exploitations, notamment à Tafrata.

La modernisation des systèmes d'irrigation, combinée à la diversification des cultures et à l'introduction de filières agricoles à plus forte valeur ajoutée, offre des opportunités importantes d'amélioration de la productivité, de valorisation de l'eau d'irrigation et de renforcement de la résilience climatique.

### *3.7. Défis et opportunités pour l'assistance technique*

Les principaux défis identifiés concernent la pression croissante sur les ressources hydriques, la faible intensification culturale, la vulnérabilité climatique et le développement encore insuffisant des organisations professionnelles agricoles.

Dans ce contexte, l'assistance technique visée par les présents TDRs constitue un levier stratégique pour:

- Accompagner la mise en valeur optimale des investissements en irrigation ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux, notamment à travers le conseil agricole et l'avertissement climatique ;
- Promouvoir des systèmes de production plus performants, résilients et intégrés aux marchés ;
- Appuyer la structuration des filières agricoles et des organisations professionnelles

## 4. PRÉSENTATION DE LA MISSION

La présente consultation a pour objet le conseil agricole pour accompagner les agriculteurs, les femmes, les jeunes et les organisations professionnelles relevant des périmètres de Garet et Tafrata pour la gestion optimale de l'irrigation dans le cadre de la composante 3 du projet de Résilience et de Durabilité de l'Irrigation (REDI), dans un contexte marqué par la sècheresse récurrente et la rareté de l'eau d'irrigation. Elle vise en particulier :

(i) **L'amélioration de la production agricole et sa résilience aux changements climatiques,** en impliquant la femme rurale et les jeunes agriculteurs, l'accès et la gestion de technologies d'irrigation améliorées, la diversification des cultures, le soutien à la valeur ajoutée et à la commercialisation, etc.

(ii) **Le soutien des OPA**, particulièrement les AUEA et les coopératives et le développement de partenariats visant le développement des chaines de valeurs agricoles.

(iii) **La mise en place d'un système d'avertissement agricole** permettant une gestion rationnelle, en adéquation avec le développement de l'irrigation localisée.

La Direction des Ressources Humaines et Support
DRHS
ONCA

Cette assistance technique est basée sur les quatre axes suivants :

- **Axe 1** : L'Accompagnement, l'encadrement et le renforcement des capacités des **agriculteurs** en matière de maîtrise des techniques modernes d'irrigation, de raisonnement de l'irrigation, de conduite technique des cultures et de fertigation et gestion des maladies et ravageurs ;
- **Axe 2** : L'Accompagnement, l'encadrement et le renforcement des capacités des **Organisations professionnelles agricoles** et le développement pour une meilleure valorisation de la production ;
- **Axe 3** : La mise en œuvre d'un **service d'Avertissement agricole** et un modèle de transfert des informations et des alertes aux agriculteurs simple et compréhensible, sur la gestion et le pilotage de l'irrigation, de traitement phytosanitaire, de la gestion des aléas climatiques, etc.
- **Axe 4** : **Le suivi & évaluation** de l'impact des actions du projet.




Direction des Ressources Humaines et Support
مديرية الموارد البشرية والدعم
DRHS
ONCA

## 5. CONSISTANCE DE LA MISSION

### *5.1. Démarrage de la mission :*

L'assistance technique devra soumettre au Maître d'Ouvrage, **quinze jours (15j) après la date de l'ordre de service (OS) de démarrage**, un **rapport de démarrage** donnant tous les détails sur les modalités de mise en œuvre des quatre axes de cette assistance et des activités prévues au niveau de chaque axe.

Ce rapport doit contenir :

- **L'approche à adopter pour :**
  - Réaliser un **état des lieux et un diagnostic** actualisé du site du projet ;
  - Choix et la validation des thématiques et du **planning d'exécution** afin d'assurer une efficacité d'intervention et une complémentarité entre les différentes actions ;
  - **Caractérisation et l'identification des bénéficiaires** des différentes activités de renforcement de capacités (journées, sessions de formation, démonstrations pratiques, voyages, etc.) ;
  - **Mise en œuvre de l'axe avertissement** agricole en prenant en considération les dispositifs d'alerte, les équipements et les données existantes (stations météo, sondes, etc.) ;
  - **Élaboration et le suivi du plan de suivi-évaluation** de la mission conformément au cadre logique du projet REDI ;
  - **Élaboration et le suivi du plan d'action relatif aux volets « Genre » et « sauvegarde environnementale et sociale » selon** les exigences du bailleur de fonds, notamment la mise en œuvre du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) au niveau du Moulouya ;
- **La logistique et les outils proposés** pour la mobilisation des parties prenantes et de la population cible sur la tenue des activités, et pour la mise en œuvre des différents axes et actions (lieux de formation, outils de communication, journées, démonstrations pratiques, voyages, répartition des groupes, avertissement agricole etc.);
- **Les méthodes de contrôle externe de qualité**, en concertation avec l'ONCA, lors de l'exécution des prestations et pour la validation provisoire et définitive de chaque livrable.

**Le livrable « rapport de démarrage » devra être remis quinze jours (15j) après l'ordre de service de démarrage.**

Ce délai comprend la préparation, l'organisation et la tenue de l'atelier de démarrage (à organiser au niveau central) ainsi que la finalisation et la remise du rapport de démarrage.



### *5.2. Réalisation d'un état des lieux, d'un diagnostic de l'existant et d'une situation de référence*

L'élaboration d'un programme structuré de renforcement des capacités et accompagnement des agriculteurs/OPAs nécessite une phase préalable d'analyse approfondie du contexte et des besoins. Ainsi, cette étape consiste à la **réalisation d'un état des lieux et un diagnostic participatif** pour construire un programme d'accompagnement pertinent, cohérent et opérationnel.

Il s'agira d'abord d'exploiter et de compléter les données existantes, puis d'analyser les chaînes de valeur des différentes filières dans les zones ciblées par le projet. Sur cette base, les besoins en renforcement des capacités seront identifiés et déclinés en thématiques spécifiques, en lien avec les axes prioritaires des Plans Agricoles Régionaux.

**A cet effet, il est à préciser que le périmètre de Garet bénéficie déjà de mesures d'accompagnement des agriculteurs, c'est ainsi qu'il serait nécessaire de connaitre les réalisations effectuées et ceux programmées pour assurer une meilleure coordination et complémentarité des actions.**

Pour ce faire, le consultant devra réaliser un diagnostic participatif, afin d'identifier les potentialités du périmètre, de définir la situation de référence et de préciser les besoins d'encadrement des agriculteurs, des femmes et des jeunes et des OPAs. Le consultant proposera une méthodologie de diagnostic qui sera validée par le Maître d'Ouvrage. Ce diagnostic doit permettre entre autres de donner pour chaque groupe cible (Agriculteurs, femmes et jeunes et OPA) la situation de base, les forces, les faiblesses et les voix d'améliorations.

Le diagnostic participatif devra permettre, également, d'identifier les problématiques majeures du secteur avec les solutions envisageables issues de la recherche et des bonnes pratiques développées par la profession. Ce diagnostic participatif permettra, in fine, de finaliser le programme d'encadrement des agriculteurs, des femmes et des jeunes et des OPAs.

Par ailleurs, cette phase de diagnostic constituera une étape essentielle pour la conception d'un système d'avertissement agricole adapté au contexte local. Elle sera structurée autour de cinq étapes complémentaires :

- Dans un premier temps, une analyse documentaire approfondie et une collecte des données existantes seront menées. Cette étape portera sur les itinéraires techniques des cultures dominantes, les systèmes d'irrigation en place, les épisodes climatiques passés ainsi que les problématiques phytosanitaires récurrentes. Elle comprendra également un inventaire des dispositifs d'alerte ou de diffusion d'information déjà utilisés dans la zone, qu'ils soient d'initiative publique ou privée.
- Ensuite, une cartographie détaillée des acteurs concernés et des canaux d'information existants sera réalisée. Elle visera à identifier les différentes parties prenantes (producteurs, coopératives, OPA, institutions de recherche, organismes techniques, etc.) et à analyser les mécanismes actuels de circulation des informations agricoles et des alertes.
- Des ateliers de concertation seront organisés dans un troisième temps. Ces ateliers permettront d'impliquer les représentants des agriculteurs, les structures locales d'appui et les institutions spécialisées, en vue de recueillir leurs besoins, contraintes et préférences en matière de format et de mode de diffusion des alertes (SMS, WhatsApp, email, bulletins papiers, etc.).
- La quatrième étape consistera en une enquête de terrain auprès d'un échantillon représentatif d'agriculteurs, de profils et tailles d'exploitation variés. L'objectif sera de mieux cerner leurs pratiques actuelles en matière de gestion des risques, leurs besoins spécifiques en avertissement agricole ainsi que leur capacité de réponse.

La Direction des Ressources Humaines et Support
DRHS
ONCA

- Enfin, une évaluation des capacités locales de gestion du système sera effectuée. Elle portera sur l'analyse des compétences, des ressources matérielles et numériques disponibles au sein des structures locales impliquées (ORMVA, chambre de l'agriculture, ONCA, INRA, etc.) et visera à identifier les besoins en renforcement de capacités ou en équipements pour assurer une mise en œuvre durable et efficace du système d'avertissement

Enfin, il serait demandé **d'élaborer un dispositif de suivi-évaluation** du projet avec l'établissement d'une situation de référence du périmètre basée sur les données des services de l'ORMVAM et sur la base d'une enquête exploitation sur un échantillon représentatif.

Ainsi, ce livrable doit contenir, à titre indicatif et non limitatif, les éléments suivants :

- Synthèse et analyse des documentations et des informations collectées auprès des acteurs professionnels et institutionnels y compris les programmes stratégiques (génération green 2020-2030, etc.) ;
- Résultats et analyses des enquêtes pour un diagnostic participatif complémentaire avec les agriculteurs et les OPAs notamment sur l'utilisation des ressources hydriques ;
- Etat des lieux de la situation actuelle des différentes filières au niveau des sites du projet avec l'identification des besoins en termes de renforcement des capacités (gestion de l'exploitation, choix des variétés, itinéraire technique, valorisation, commercialisation, etc.) ;
- Etat des lieux des OPAs ;
- Analyse contextuelle, Résultats des enquêtes et ateliers, et une synthèse des besoins exprimés pour le système d'avertissement agricole ;
- Dispositif de suivi-évaluation du projet et la situation de référence ;

- **Le livrable « état des lieux, diagnostic et situation de référence » devra être remis au plus tard deux (2) mois après l'OS après l'ordre de service de démarrage.**

- Ce délai est calculé à compter de la date de l'Ordre de Service et n'intègre pas le délai d'examen et de validation du rapport de démarrage par le Maître d'Ouvrage. Les activités de cette phase peuvent être engagées parallèlement au processus d'examen du livrable précédent afin d'assurer la continuité de la mission.

### *5.3. Elaboration du programme prévisionnel de renforcement des capacités et d'accompagnement des agriculteurs et des OPAs*

**Après la validation de l'état des lieux** et la définition des besoins d'accompagnement, le prestataire est tenu **d'élaborer un programme prévisionnel de mise en œuvre** des différents axes des TdR et actions du conseil agricole (y compris l'avertissement agricole) tels que définis et listés plus en bas.

A cet effet, le consultant devra définir :

- Les **thématiques** à traiter par action :
  - Les journées de sensibilisation et d'information ;
  - Les sessions de formation ;
  - Les écoles aux champs ;
  - Les voyages d'échange ;
  - Les visites d'encadrement (collectives et individuelles).

La Direction des Ressources Humaines et Support
المديرية الموارد البشرية والدعم
DRHS
ONCA

- Les **bénéficiaires de chaque activité et leur mode d'enrôlement**, avec une différence entre les agriculteurs et les OPAs;
- Les **sites pour le déroulement des différentes actions** (salles, parcelles, itinéraires en cas de voyage) ;
- Le **programme des campagnes d'information** à prévoir avant la mise en œuvre des différentes actions ;
- Les **outils de communication et les supports de formation** adaptés aux groupes cibles (notamment les femmes et jeunes) par thématique et par activité ;
- Les **outils d'évaluation par action** (fiches, questionnaires ou autres) ;
- La **stratégie et le calendrier de déroulement** des différentes activités ;
- **L'organisation à prévoir pour la composante « avertissement agricole » ;**
- Les **ressources humaines et matérielles** à mobiliser pour diffuser l'information concernant le programme dans son intégralité et pour la mise en œuvre des différentes actions.

L'ensemble de ces éléments fera l'objet d'un processus de validation participatif impliquant les parties prenantes, afin d'assurer la pertinence, l'appropriation et la faisabilité du programme et de son plan d'exécution.

**Il est à noter que le programme proposé (le déroulement des actions) est sujet à des ajustements/améliorations tout au long la durée de la mise en œuvre de la présente prestation et ce en commun accord avec le maitre d'ouvrage, notamment à travers une reprogrammation trimestrielle. De même, une concertation continue avec les services de l'ORMVAM s'avère nécessaire pour assurer une meilleure complémentarité des actions prévues.**

**Le livrable « Programme prévisionnel de mise en œuvre » devra être remis au plus tard (3) mois après l'ordre de service de démarrage.**

**Ce délai est calculé à compter de la date de l'Ordre de Service et n'intègre pas le délai d'examen et de validation du livrable précédent par le Maître d'Ouvrage.**

### *5.4. Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités et accompagnement des agriculteurs et OPAs (y compris les femmes et les jeunes)*

#### *5.4.1. Axe 1 : Renforcement des capacités et accompagnement des agriculteurs (y compris les femmes et les jeunes) / Axe 2 : Encadrement et dynamisation des Organisations professionnelles agricoles.*

Pour assurer l'accompagnement et l'encadrement des agriculteurs, des femmes et des jeunes le prestataire devra réaliser des actions de conseil agricole, à savoir :

- Des journées d'information et de sensibilisation,
- Des visites d'encadrement,
- Des écoles aux champs (y compris des parcelles de démonstration),
- Des voyages d'échange
- Des sessions de formations.
- Le conseil agricole digitalisé (le e-conseil)



Le choix des bénéficiaires s'appuiera en autres sur la base de données digitale des exploitations qui sera élaborée dans le cadre de l'axe d'intervention relatif à l'avertissement agricole et son protocole de communication.

D'autre part, pour accompagner et renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles, le prestataire devra mettre en œuvre un programme structuré et intégré du conseil agricole comprenant :

- Des journées d'information et de sensibilisation,
- Des visites d'encadrement,
- Des écoles aux champs (y compris des parcelles de démonstration),
- Des voyages d'échange
- Des sessions de formations.
- Le conseil agricole digitalisé (le e-conseil)

Ces actions viseront à renforcer les compétences techniques, organisationnelles et managériales des membres, à promouvoir l'adoption des bonnes pratiques et à encourager la mutualisation des expériences.

Dans ce qui suit, la liste des actions et des thèmes (n'est pas limitative) qui serviront de base pour le consultant pour concevoir et mettre en place un programme de renforcement des capacités plus développée.

Cet axe comprendra les actions suivantes :

#### *5.4.1.1. Journées d'information et de sensibilisation*

Organisation de 80 journées d'information et de sensibilisation, au profit d'environ 2800 personnes. Le nombre opportun de bénéficiaires de chaque journée (agriculteurs, filles et fils d'agriculteurs, agricultrices et femmes rurales) serait de 30 à 40 personnes, avec un quota de 30% minimum de jeunes (< 40 ans), 20% minimum de femmes et une représentativité territoriale adéquate. La durée de chaque journée doit être de 4 heures minimum à 6 heures maximum.

Ces journées porteront notamment sur :

- Les mesures prises pour l'utilisation rationnelle de la ressource eau ;
- La gestion de l'eau d'irrigation provenant de différentes sources, à savoir le barrage et la nappe ;
- Les techniques modernes d'irrigation, notamment le goutte à goutte, l'équipement interne, le système des quotas, etc
- La mise en valeur agricole et le choix des cultures ainsi que sur la conduite de l'élevage laitier en lien avec une utilisation raisonnée de l'eau ;
- La gestion phytosanitaire des principales cultures au niveau du périmètre ;
- Les avantages de l'organisation professionnelle agricole, la gouvernance de l'eau, la valorisation des produits et la nécessité de mettre en place un cadre institutionnel qui permettra à la coopérative agricole d'avoir une meilleure organisation, et une gestion durable et pérenne. Dans le but de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'organisations agricoles plus innovantes ;
- Etc

La Direction des Ressources Humaines et Support
مديرية الموارد البشرية والدعم
DRHS
ONCA

Le consultant prendra en charge les frais afférents à cette prestation y compris le local, la pause-café et les outils à utiliser lors de chaque journée (notamment les brochures pour les participants, en plus de banderole et roll up, dont le contenu sera validé avec le maître d'ouvrage).

N.B : Une même journée peut concerner les agriculteurs (axe 1 et axe 3) et les membres d'OPA (axe 2) selon les thématiques choisies et le programme arrêté. Comme il est possible de prévoir des journées dédiées aux femmes.

#### *5.4.1.2. Sessions de formation*

Sur la base du résultat du diagnostic participatif et dans la continuité et complémentarité du travail initié à travers les journées de sensibilisation et d'information, le prestataire mettra en œuvre des sessions de formation au profit des agriculteurs, des femmes et jeunes ruraux répondant aux besoins réels des bénéficiaires avec une approche combinant la théorique et la pratique. Aussi, au profit des membres des OPAs, principalement sur les aspects organisationnels, juridiques et financiers de fonctionnement des OPA, la gouvernance de l'eau, la valorisation des produits, la gestion de la qualité, l'amélioration du packaging, la bonne gouvernance, la commercialisation, le marketing ....

A cet effet, il est demandé de réaliser 70 sessions de formation, d'une durée totale de 140 jours de formation, au profit d'environ 1400 bénéficiaires qui sont **à choisir à partir des participants aux journées de sensibilisation et d'information.**

Le nombre opportun de bénéficiaires de chaque session (agriculteurs, filles et fils d'agriculteurs, agricultrices et femmes rurales, membres d'OPA) serait de 15 à 25 personnes par session, avec un quota de 30% minimum de jeunes (< 40 ans), 20% minimum de femmes.

La durée de la session de formation peut être d'une journée minimum à trois journées maximums[1]. La durée moyenne de chaque journée de formation doit être de 4 heures minimum à 6 heures maximum.

Le consultant prendra en charge les frais afférents à cette prestation y compris le local (pour les journées théoriques), la pause-café, le déjeuner et les supports pédagogiques de chaque session de formation. En plus, d'une banderole et roll up (dont le contenu sera validé avec le maître d'ouvrage).

N.B : les journées pratiques des sessions de formation peuvent se dérouler selon le choix fait en commun accord avec le maitre d'ouvrage (FFS en cours – y compris les essais de démonstration, parcelle d'un agriculteur, etc.) et ne peuvent faire objet de double comptage avec les journées FFS.

#### *5.4.1.3. Écoles aux champs FFS (y compris les essais de démonstration) :*

20% des agriculteurs du site du projet bénéficieront de 38 écoles aux champs FFS (y compris les essais de démonstration). Le nombre opportun de bénéficiaires de chaque journée thématique des écoles aux champs FFS est de 15 minimum à 20 personnes maximum pour les activités (filières) végétales et transverses et de 10 minimum à 12 personnes maximum pour les activités (filières) animales, avec un quota de 20% minimum de jeunes (< 40 ans) et de 10% minimum de femmes.

Le nombre de journées thématiques à arrêter pour chaque FFS ne doit pas dépasser 5 journées maximums, avec un minimum de 3 journées.

**N.B : Les bénéficiaires de chaque FFS ne doivent pas être, en principe, remplacés au cours du cycle de l'école aux champs. En effet, il s'agit d'une série de journées thématiques liées au profit de la même cible des participants.**

Ainsi, il est demandé, la :

La Direction des Ressources Humaines et Support — مديرية الموارد البشرية والدعم — DRHS — ONCA

[1] La durée moyenne par session est de deux journées

- **Mise en place et suivi de 27 écoles aux champs (d'un demi-hectare minimum chacune pour les FFS végétale)** , au niveau d'exploitations pilotes réparties, dans la mesure du possible, sur les différents secteurs, y compris :

  - Le choix des cultures, des conduites et des techniques à proposer pour les écoles aux champs de la filière végétale, également le planning des FFS relatifs à la filière animale et les agriculteurs pilotes qui vont les héberger doivent être arrêtés en commun accord avec les agriculteurs hôtes concernés, la DRCA et l'ORMVAM, sur proposition de l'équipe de l'AT ;
  - Le suivi des écoles aux champs en étroite collaboration avec les agriculteurs pilotes, les spécialistes matières, les techniciens de terrain du consultant et les conseillers de l'ONCA ;
  - Pour le cas des FFS de la filière végétale, la prise en charge des intrants (analyse du sol, semences, plants, engrais et produits phytosanitaires). Toutefois, les autres actions de l'itinéraire technique restent à la charge de l'agriculture hôte.

- **Mise en place et suivi de 11 parcelles de démonstration (dédiées à la filière végétale) de minimum 0,25 ha chacune,** au niveau d'exploitations pilotes réparties, dans la mesure du possible, sur les différents secteurs, y compris **:**

  - Le choix des cultures des parcelles et les agriculteurs pilotes qui vont les héberger doivent être arrêtés en commun accord avec les agriculteurs concernés, les services techniques de la DRCA et de l'ORMVAM, sur proposition de l'équipe de l'AT ;
  - L'installation et le suivi des essais de démonstration se feront en étroite collaboration entre les agriculteurs pilotes, les partenaires concernés, les spécialistes matières et l'équipe de l'AT ;
  - La prise en charge totale de chaque parcelle (analyse de sol, semences, plants, engrais, produits phytosanitaires, système d'irrigation, matériel agricole, suivi régulier, itinéraire technique complète, etc.).

#### *5.4.1.4. Visites d'encadrement des agriculteurs*

En tenant compte des portefeuilles d'agriculteurs suivis par les conseillers, ces derniers devront planifier régulièrement des visites d'encadrement, tant individuelles que collectives. Ces visites permettront, notamment, de s'assurer de la bonne appropriation et assimilation des autres actions de conseil agricole, tout en offrant l'opportunité d'en évaluer l'impact.

Ainsi, chaque technicien doit disposer d'un portefeuille des agriculteurs, pour lesquels des situations de départ, à mi-parcours et de fin de projet seront établies et qui devront être visités, selon la fréquence arrêtée dans la note méthodologique.

Dans ce cadre, il est demandé d'organiser :

- **Visites d'encadrement collectives** : à travers l'organisation de visites à l'intérieur du périmètre du Moulouya, notamment au niveau des parcelles de démonstration, des écoles aux champs et des exploitations pilotes. A cet effet, minimum 56 visites seront organisées un effectif de maximum 6 participants/visite, au profit d'un total d'environ 280 bénéficiaires. Pour ce type de visite, le consultant prendra en charge les frais afférents à cette prestation y compris le transport des agriculteurs, une pause-café légère et les supports pédagogiques.

- **Visites d'encadrement individuelles** : à travers le conseil et encadrement de proximité d'agriculteurs et les membres d'OPAs par les techniciens (ciennes) agricoles à mobiliser à plein temps sur le terrain. Dans ce sens, il serait attendu la tenue, **d'une moyenne par**

Ressources Humaines et support DRHS ONCA

**conseiller agricole (technicien), de deux visites d'encadrement par jour**[2], avec un accent particulier sur l'avertissement agricole.

Particulièrement pour les OPAs, les visites d'encadrement devront concernées :

- L'appui aux femmes rurales dans l'identification, la préparation, le montage, et la création des coopératives de valorisations des produits agricoles ;
- L'appui aux jeunes ruraux dans l'identification, la préparation, le montage, et la création des coopératives de valorisations des produits agricoles et des sociétés de prestation de services agricoles ;
- L'appui des membres des OPA à développer des partenariats : l'AT élaborera et mettra en œuvre un programme d'accompagnement des OPA existantes et celles à créer dans le cadre de cette AT, pour soutenir la signature d'accords de partenariats, notamment à travers les alliances productives, pour faciliter la commercialisation des produits agricoles

#### *5.4.1.5. Voyages d'échange*

Les bénéficiaires des voyages d'échange seront sélectionnés de manière à assurer une diversité de profils et à maximiser l'impact des apprentissages. Il s'agit principalement d'agriculteurs individuels, de jeunes agriculteurs, de femmes rurales actives, ainsi que de leaders agricoles reconnus localement. Le choix des bénéficiaires doit prioriser les agriculteurs, jeunes et femmes rurales engagés dans la participation aux autres actions de conseil agricole.

Cette structuration favorise la représentativité, la complémentarité des expériences et la diffusion des acquis à l'échelle locale. Avec un quota à respecter de 30% minimum de jeunes (< 40 ans) et de 20% minimum de femmes.

Le nombre d'agriculteurs serait entre 18 et 20 agriculteurs / voyage, avec une représentativité de jeunes et de femmes et trois accompagnateurs (facilitateurs et/ou encadrants et un chargé des dépenses et la logistique en général).

En effet, il est demandé l'organisation de 15 voyages d'échange avec 38 jours au total. La durée d'un voyage peut varier d'une (1) journée à quatre (4) jours notamment pour visiter d'autres périmètres pour des échanges d'expérience.

Le consultant prendra en charge les frais afférents à cette prestation y compris le transport, la restauration (petit déjeuner, déjeuner, diner) et l'hébergement dans un centre de formation ou en hôtel (minimum de 3 étoiles), ou équivalent.

#### *5.4.1.6. E-conseil*

Pour s'inscrire dans la dynamique de digitalisation qui doit accompagner les prestations d'appui et d'accompagnement des agriculteurs l'AT est tenu d'assurer la diffusion des informations, des bonnes pratiques et des nouvelles techniques agricoles via l'adoption d'un dispositif innovant de mécanismes d'accompagnement liés à la digitalisation des services agricoles au profit des agriculteurs notamment les plateformes numériques.

En résumé, le plan d'action pour l'appui et le renforcement des capacités des agriculteurs, des femmes et des jeunes ruraux et des membres des OPAs, avec le minimum requis (hormis les visites d'encadrement individuelles), est présenté dans le tableau ci-après :




[2] Sans tenir compte de la période de démarrage, de diagnostic et de préparation du programme prévisionnel.

*Tableau 2 :* Plan d'action pour le renforcement des capacités des agriculteurs, des femmes et des jeunes ruraux et des membres des OPAs

| Actions | Nombre d'actions | Nombre de jours (moyen) | Nombre de bénéficiaires / action | Nombre total de bénéficiaires |
|---|---|---|---|---|
| Journées de sensibilisation et d'information | 80 | 80 | 30 à 40 | 2800 |
| Sessions de formation | 70 | 140 | 15 à 25 | 1400 |
| Écoles aux champs (FFS) – y compris les essais de démonstration | 38 | 152 | 15 à 20 | 570 à 760 |
| Voyages d'échange | 15 | 38 | 18 à 20 | 270 à 300 |
| Visites d'encadrement collectives | 56 | 56 | Max 6 | 280 |
| **TOTAL** | **259** | **466** | - | **5 320 à 5 540** |

### 5.4.2. *Axe 3 : Service d'avertissement agricole*

À l'issue de la phase de diagnostic, et préalablement à la mise en œuvre opérationnelle du système d'avertissement agricole, il est impératif d'élaborer une **note de cadrage**[3]. Ce document jouera un rôle stratégique en définissant les fondements techniques, organisationnels et opérationnels du système à mettre en place. Il permettra d'assurer une vision partagée entre l'ensemble des parties prenantes et de garantir la cohérence et la faisabilité du dispositif dans le contexte local.

La note de cadrage devra notamment détailler les éléments suivants :

- **Les types d'alertes à développer** : identification et description des différentes alertes pertinentes pour les producteurs (alertes phytosanitaires, météorologiques, hydriques, ou liées aux ravageurs et maladies), en fonction des cultures dominantes, des risques identifiés lors du diagnostic et des priorités exprimées par les acteurs locaux ;
- **Les modalités techniques et organisationnelles de mise en œuvre** : définition du processus de production, de validation et de diffusion des alertes, précisant les rôles et responsabilités des structures impliquées (INRA, DRA, ORMVA, etc.), la langue, les fréquences d'émission, les canaux de communication à mobiliser (SMS, WhatsApp, radio, bulletins papier, plateformes numériques....), ainsi que les mesures de coordination interinstitutionnelle ;
- **Les outils et ressources nécessaires** : recensement des équipements, logiciels, infrastructures et ressources humaines requis pour la mise en œuvre du système, en distinguant les moyens existants de ceux à mobiliser ou à renforcer. Cette section devra également inclure une estimation des besoins en formation et en accompagnement technique ;
- **Un schéma de gouvernance locale du système** : proposition d'un dispositif de pilotage et de gestion du système à l'échelle territoriale, incluant la composition, les missions et les modalités de fonctionnement des instances de gouvernance (Maître d'Ouvrage, cellule technique, partenaires relais, etc.), afin de garantir la durabilité, la réactivité et la transparence du système ;

La note de cadrage constituera ainsi un document de référence essentiel pour orienter la phase de mise en œuvre et pour mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'un cadre structuré, adapté aux réalités du terrain et aux capacités locales

[3] A intégrer au niveau du livrable 3 « programme prévisionnel ».

La Direction des Ressources Humaines et Support
مديرية الموارد البشرية والدعم
DRHS
ONCA

Il est à préciser que cette activité d'avertissement agricole comprendra l'avertissement à l'irrigation et l'avertissement phytosanitaire.

#### *5.4.2.1. Service d'avertissement agricole : L'avertissement à l'irrigation*

Cette activité sera structurée autour des trois principaux volets suivants :

a) **Élaboration d'une Base de Données Digitale (BDD) et de la géolocalisation des exploitations** qui permet de consolider l'ensemble des informations disponibles concernant les exploitations (caractéristiques, localisation, parcellaire, assolement, mise en valeur .. etc.) afin de pouvoir les exploiter pour cibler les messages de conseil agricole et de suivre leur modernisation et leurs performances. La mise en place de cette base de données est envisageable pour les parcelles relevant de la grande hydraulique (GH) Sur la base des données disponibles chez l'ORMVAM et l'ABH[4]. En revanche, la faisabilité de son extension aux exploitations situées hors périmètres de GH devra faire l'objet d'une analyse approfondie (lors de la phase de diagnostic) ;

b) **Opérationnalisation du SAA** afin d'avoir :

- L'état de la teneur en eau du sol de chaque zone d'irrigation et de chaque champ.
- La consommation d'eau du champ (Etc.), quotidienne et accumulée pour une période sélectionnée
- Fournir aux utilisateurs (agriculteurs et conseillers) des recommandations d'irrigation spécifiques quotidiennes et hebdomadaires pour chaque champ.
- Fournir les besoins en eau des cultures et des cartes de développement et d'humidité hebdomadaire des cultures.

c) **Accompagnement des agriculteurs et monitoring du système SAA** à travers notamment le traitement des données et la diffusion des consignes aux agriculteurs pour l'avertissement à l'irrigation, climatique et avertissement phytosanitaire.

En effet, dans la zone d'intervention, le SAA vise l'accompagnement de 1 260 bénéficiaires, représentant 45 % de la cible globale (2 800 personnes). Pour ce faire, une approche différenciée d'appui et de sensibilisation sera mise en œuvre à travers le Système d'Avertissement Agricole (SAA) : environ 700 bénéficiaires feront l'objet d'un accompagnement individualisé avec des alertes personnalisées (niveau avancé), tandis que les 560 bénéficiaires restants bénéficieront d'un dispositif de conseil de masse et de diffusion d'informations générales (niveau basique)

Les utilisateurs doivent obtenir en temps réel le statut actuel de leurs cultures et de leur irrigation grâce à un tableau de bord claire disponible à tout moment et sur n'importe quel appareil (site web et application mobile)

Les informations à fournir sont, au minimum :

- Contenu en eau du sol pour chaque champ.
- Plan d'irrigation de l'exploitation.
- Condition météorologique au niveau des champs.

L'envoi des messages hebdomadaire pour les utilisateurs via les canaux de communication à mobiliser (SMS, WhatsApp, radio, bulletins papier, plateformes numériques....) les informant de la pluviométrie, température, des doses et des périodes d'irrigation des cultures

[4] Sans faire recours à des enquêtes supplémentaires

La Direction des Ressources Humaines et Support
مديرية الموارد البشرية والدعم
DRHS
ONCA

Les spécialistes-matière et techniciens de l'AT, accompagnés de l'équipe de l'ONCA, seront chargés de l'accompagnement des agriculteurs dans le cadre de la mise en œuvre du SAA.

La liste des activités citées ci-dessus n'est pas limitative et servira de base pour le consultant pour être développée davantage et doivent inclure les informations suivantes :

- Le nombre d'utilisateurs ;
- Une méthodologie claire du fonctionnement du système d'irrigation avec le degré de précision ;
- Le nombre d'information à fournir ;
- La stratégie de sortie et de durabilité au-delà de la vie du projet.

#### *5.4.2.2. Service d'avertissement agricole : L'avertissement phytosanitaire*

L'apparition des maladies et ravageurs des cultures est fortement dépendante des conditions climatiques. Les principaux paramètres mis en jeu sont la température, l'humidité relative de l'air, l'humectation des feuilles et la pluviométrie.

Le prestataire devra intégrer des modèles des maladies/ravageurs dans l'application utilisant ces paramètres comme inputs pour calculer des paramètres dérivés (indice d'infection, cumul de degré-jour) dont le suivi permet de détecter le moment d'apparition des ravageurs et maladies des cultures et donc de prévenir l'agriculteur suffisamment à l'avance sur la probabilité de leur apparition.

Les ravageurs et maladies phytosanitaires qui seront inclus dans le programme de l'alerte phytosanitaire de l'application seront ceux représentant les principaux risques connus dans la zone du projet. Chaque type de menace phytosanitaire est suivi par le biais de modèles et de seuils d'apparition sur la base, essentiellement, du climat

Ce nouveau module à développer offrira :

- L'alerte phytosanitaire par le biais de la prévision de l'apparition des insectes et des maladies phytosanitaires ;
- La visualisation des heures de froid cumulées, les degrés jour, la durée d'ensoleillement, l'indice de chaleur.

Le prestataire devra envoyer des messages pour les utilisateurs via les canaux de communication à mobiliser (SMS, WhatsApp, radio, bulletins papier, plateformes numériques...), chaque fois qu'il y a un risque sérieux d'attaque et de les informer de ce risque et des produits à utiliser.

La liste des activités citées ci-dessus n'est pas limitative et servira de base pour le consultant pour être développée davantage et doivent inclure les informations suivantes :

- La liste des ennemis de cultures les plus fréquents et pour lesquels il enverra des alertes ;
- Le nombre d'utilisateurs ;
- Une méthodologie claire du fonctionnement du système d'alerte phytosanitaire avec le degré de précision ;
- Le nombre d'information à fournir ;
- La stratégie de sortie et de durabilité au-delà de la vie du projet.

#### *5.4.2.3. Service d'avertissement agricole : Durabilité et pérennisation (stratégie de sortie) :*

Le système d'avertissement à l'irrigation devra être conçu, dans la mesure du possible, sur la base de technologies ouvertes (open source) ou de solutions largement répandues, interopérables et documentées, afin de garantir sa transférabilité, son évolutivité et son appropriation par l'entité

La Direction des Ressources Humaines et Supports
DRHS

appelée à en assurer la continuité après la fin du contrat, sans dépendance structurelle vis-à-vis du prestataire.

Dans ce cadre, le prestataire sera tenu de proposer, une stratégie du sortie intégrant un ou plusieurs scénarios de pérennisation du service, couvrant les dimensions technique, organisationnelle, institutionnelle et financière. Ces scénarios devront être formalisés, argumentés et chiffrés, et soumis à validation conjointe avec le Maître d'Ouvrage.

Les scénarios de pérennité proposés pourront notamment inclure, sans s'y limiter :

- La mise en place d'une structure dédiée (ex. cellule de veille), dont le prestataire devra définir le positionnement institutionnel, l'organisation, les missions, les profils de compétences requis, les besoins en ressources humaines et les mécanismes de fonctionnement ;
- Un dispositif de transfert progressif de compétences, incluant des actions structurées de formation, de documentation, de capitalisation des connaissances et d'accompagnement opérationnel ;
- Un schéma contractuel de continuité de service post-projet, pouvant prendre la forme d'un contrat spécifique annexé au marché principal, précisant les modalités de passation, la durée, le périmètre des prestations, les niveaux de service, ainsi que les coûts associés.

Chaque scénario devra être techniquement décrit et détaillé, financièrement chiffré et décliné en plan d'actions opérationnel, précisant les modalités d'exploitation, de maintenance, de support et d'évolution du système. Le scénario retenu fera l'objet d'une validation formelle en commun accord entre le Maître d'Ouvrage et le prestataire, et sera intégré comme dispositif de référence pour assurer la pérennité du service après la clôture du marché.

#### *5.4.2.4. Service d'avertissement agricole : Transfert des compétences :*

La mise en place effective du système d'avertissement agricole nécessite, en amont, le renforcement des compétences des acteurs clés impliqués dans sa gestion. À cet effet, deux types d'actions complémentaires seront organisés :

- D'une part, des **sessions de formation**[5] (2 sessions de 3 jours chacune) ciblée seront dispensées aux équipes techniques (10 personnes) afin de renforcer leurs capacités en matière de nouvelles techniques d'irrigation, de surveillance phytosanitaire, d'analyse agro-climatique, de gestion des outils numériques d'alerte, et de communication avec les agriculteurs. Ces formations porteront également sur les méthodologies de collecte et d'analyse des données, ainsi que sur les protocoles de diffusion de l'information ;
- D'autre part, l'organisation **de voyages d'échange à l'étranger** (6 jours) au profit de dix (10) personnes des équipes concernées permettra de capitaliser sur des expériences réussies dans des pays disposant de systèmes d'irrigation modernisés y compris d'avertissement agricole opérationnels. Ces échanges viseront à explorer des modèles éprouvés, à encourager l'appropriation de bonnes pratiques, et à inspirer des adaptations concrètes aux spécificités locales.

### *5.4.3. <u>Axe 4 : Suivi & évaluation de l'impact des actions de conseil agricole sur le terrain.</u>*

L'axe 4 vise à doter le projet d'un système de suivi-évaluation (S&E) structuré, participatif et fonctionnel, permettant de mesurer en continu les progrès réalisés, d'évaluer la performance des actions mises en œuvre et d'orienter les décisions de manière éclairée




[5] Les lieux de formation sont à valider en commun accord avec le maitre d'ouvrage

Ainsi, le consultant devra mettre en place un dispositif de suivi et évaluation de l'impact des actions de conseil agricole de la présente mission sur terrain (tâche à réaliser lors du premier trimestre) et ce en parfaite cohérence avec le cadre logique global du projet REDI.

L'objectif ultime est d'accompagner et de suivre un portefeuille de minimum **2 800 bénéficiaires**, dont la constitution devra être progressive et cohérente avec le rythme de déploiement des activités sur le terrain. Il est important de préciser que ce portefeuille ne se limite pas aux seuls exploitants agricoles directs, mais s'inscrit dans une approche multidimensionnelle visant à mieux valoriser les ressources de la zone. Il inclut ainsi, entre autres, les exploitants disposant déjà de parcelles reconverties à l'irrigation localisée, ainsi que d'autres catégories de bénéficiaires concernés par les différentes actions prévues dans le cadre du projet et ayant un impact direct sur la valorisation de l'eau d'irrigation — notamment les membres d'OPAs et d'AUEAs, les femmes rurales et les jeunes agriculteurs.

Dans la constitution et le suivi de ce portefeuille, une priorité explicite sera accordée aux exploitants disposant de superficies équipées en irrigation goutte-à-goutte, ces derniers représentant la cible la plus directement concernée par les enjeux d'optimisation de la gestion de l'eau et de valorisation des investissements de reconversion. À cet égard, il convient de souligner que les périmètres ciblés dans la zone de la Moulouya ont déjà engagé de manière significative leur transition vers l'irrigation localisée : la superficie totale reconvertie au niveau des zones d'intervention s'élève à **2 950 ha**, répartie entre **950 ha dans le périmètre de Tafrata** et **2 000 ha dans le périmètre du Garet**, où la reconversion vers le goutte-à-goutte est d'ores et déjà achevée. Cette réalité de terrain constitue un atout majeur pour le déploiement rapide des actions de conseil et d'accompagnement, et devra être pleinement intégrée dans la stratégie de ciblage et le dispositif de suivi mis en place par le prestataire.

#### *5.4.3.1. Conception du système de suivi-évaluation du projet.*

La première étape consistera en la conception du cadre logique de suivi-évaluation, avec l'identification d'indicateurs pertinents (quantitatifs et qualitatifs), répartis selon les axes d'intervention du projet, et alignés sur les objectifs généraux et spécifiques. Ces indicateurs porteront notamment sur les résultats attendus, les effets observables sur les bénéficiaires, ainsi que les impacts à moyen terme.

Le système devra également inclure la définition des outils de collecte de données (questionnaires, grilles d'observation, plateformes numériques, fiches de suivi terrain, etc.), les mécanismes de remontée et de traitement de l'information, ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs dans le processus (prestataires, structures locales, comités de suivi, etc.)

Le dispositif doit renseigner sur :

- Le cadre de résultats du projet REDI (convenu avec le bailleur de fonds)
- Les indicateurs de suivi retenus ;
- Les données de base et valeurs cibles ;
- Sources de données pour chaque indicateur (sondage, échantillon,...) ;
- Méthode ou l'approche de recueil de chaque indicateur ;
- Fréquence de recueil des données de chaque indicateur ;
- Personnes chargées de recueil des données de chaque indicateur ;
- Le suivi des Indicateurs SES ;



#### *5.4.3.2. Mise en place et opérationnalisation du système de suivi-évaluation du projet*

La mise en place du système comprendra des actions de formation des parties prenantes impliquées, l'activation de routines de collecte régulière de données, et l'initiation de rapports périodiques de suivi (trimestriels). Une évaluation à mi-parcours sera programmée pour ajuster le dispositif si nécessaire, suivie d'une évaluation finale permettant de mesurer l'atteinte des résultats, d'identifier les bonnes pratiques et de tirer les leçons pour d'éventuelles actions futures. Pour ce faire, il est demandé, entre autres, de réaliser :

- Des enquêtes de « Mise en valeur »
  - Réalisation de deux enquêtes « Mise en valeur », la première après 6 mois de mise en œuvre du programme de renforcement auprès d'un échantillon d'exploitations et la deuxième en fin de la mise en œuvre.
  - L'enquête « Mise en valeur » devra intégrer un volet de suivi environnemental et social, portant notamment sur :
    - L'adoption des bonnes pratiques agricoles (usage raisonné des intrants, techniques d'irrigation durable, etc.). Dans ce cadre, il est important de préciser que l'objectif du projet porte un engagement pour l'atteinte d'une cible de 50% des agriculteurs accompagnés afin de leur permettre une amélioration de leurs pratiques agricoles.
    - L'impact des actions du projet sur la gestion des ressources naturelles et la biodiversité.
- Reporting trimestriel des indicateurs du projet, principalement le cadre de résultats du projet et également :
  - Suivi trimestriel de l'évolution de l'équipement interne des exploitations et de la mise en valeur agricole (le taux d'intensification culturale, l'évolution des superficies des cultures à haute valeur ajoutée, la performance obtenue ... );
  - L'évaluation trimestrielle d'indicateurs liés à l'utilisation de l'eau à l'échelle de l'exploitation : consommation en eau, valorisation du mètre cube, etc. ;
  - Le suivi des projets de valorisation de la production agricole ;
  - Le Suivi des indicateurs SES, à travers la mise en œuvre du PEES, notamment le nombre de doléances environnementales et sociales enregistrées et taux de résolution. Le nombre de sessions de formation SES réalisées auprès des agriculteurs et coopératives.
- Un deuxième diagnostic participatif à mi-parcours sera organisé par le consultant, pour analyser les réalisations et apporter les réajustements nécessaires. Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours du projet.

N.B : La liste des activités et indicateurs citées ci-dessus n'est pas limitative et servira de base pour le consultant pour être développée davantage.

#### *5.4.4. Outils de communication*

En vue d'appuyer les différentes actions du conseil agricole (axe 1, 2 et 3), le consultant procèdera à l'élaboration de :

- 2 800 brochures sur des thèmes à définir d'un commun accord. Ces supports devront être en format papier et numériques (les brochures sont à produire en format A5 avec un papier « couché mate », une plastification mate pour la finition et un grammage de minimum 170g/m2) ; et

La Direction des Ressources Humaines et Support
DRHS
ONCA

- 10 Roll-up et 10 banderoles, assurant une meilleure visibilité du projet ;
- 10 affiches, en 100 exemplaires chacune, sur des thèmes à définir d'un commun accord. Ces supports devront être en format papier et numériques (les affiches sont à produire en format A3 avec un papier « plastifié », une plastification brillante pour la finition et un grammage de minimum 200g/m2) ;
- 3 capsules vidéo pour la sensibilisation et l'information sur des thématiques d'actualité à définir d'un commun accord. Ces outils devront être exploitables via différents canaux de communication (facebook, whatsapp, etc.) ;
- En outre, compte tenu de l'importance du projet et afin d'assurer sa durabilité, le Consultant sera appelé à réaliser un film institutionnel de 10 minutes ; qui présentera la situation avant et après projet REDI, ainsi que les principales activités du projet, incluant des interviews, des vues aériennes, des témoignages, etc..



### 5.5. *Clôture du projet et capitalisation*

Dans le cadre de la phase finale du projet, une tâche de capitalisation est confiée au prestataire en vue de dresser un bilan global des interventions menées et de formuler des recommandations concrètes pour les actions futures. Cette tâche se traduira par l'élaboration d'un rapport final complet, comprenant une évaluation détaillée des actions de conseil agricoles mise en œuvre dans le cadre du contrat.

Il sera également attendu du prestataire qu'il développe une analyse des besoins de consolidation identifiés sur le terrain, en mettant en lumière sur les leçons tirées de la mise en œuvre du programme. Le rapport devra en outre proposer de nouvelles thématiques à intégrer dans de futures interventions, en réponse aux attentes émergentes des bénéficiaires. Enfin, une attention particulière sera portée à l'élaboration de recommandations opérationnelles en matière d'encadrement et d'accompagnement post-projet, afin d'assurer la durabilité des acquis, la continuité de l'appui technique et l'ancrage local des bonnes pratiques promues par le projet.

A cet effet, ce dernier livrable devra contenir :

- Un bilan global des réalisations et une évaluation finale (y compris des indicateurs retenus dans le système de S&E) ;
- Le profil des bénéficiaires (femmes, hommes, membres OPA, membres CE, etc.) ;
- Une synthèse des évaluations des bénéficiaires ;
- Une synthèse des problèmes survenus et solutions appliquées ou proposées (leçons tirées) ;
- Les aspects qui nécessitent une consolidation pour renforcer davantage les capacités des bénéficiaires (notamment pour l'avertissement agricole) ;
- La pérennisation et durabilité du système d'avertissement agricole ;
- Les nouveaux besoins en formation ;
- Les recommandations en termes de mesures d'accompagnement et d'encadrement continus à assurer par l'ONCA ;
- Une proposition d'amélioration en matière d'organisation et de mise en œuvre des différentes actions.

Les conclusions de ce travail devront être restituées et concertées lors d'un atelier de clôture à prévoir au niveau central.

La Direction des Ressources Humaines et Support
مديرية الموارد البشرية والدعم
DRHS
ONCA

## 6. DURÉE DE L'Assistance Technique

Les prestations inhérentes à cette prestation d'assistance technique s'étaleront sur une durée de **(18) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service du démarrage de l'assistance technique



## 7. RÉCAPITULATIF DES PHASES DE LA MISSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

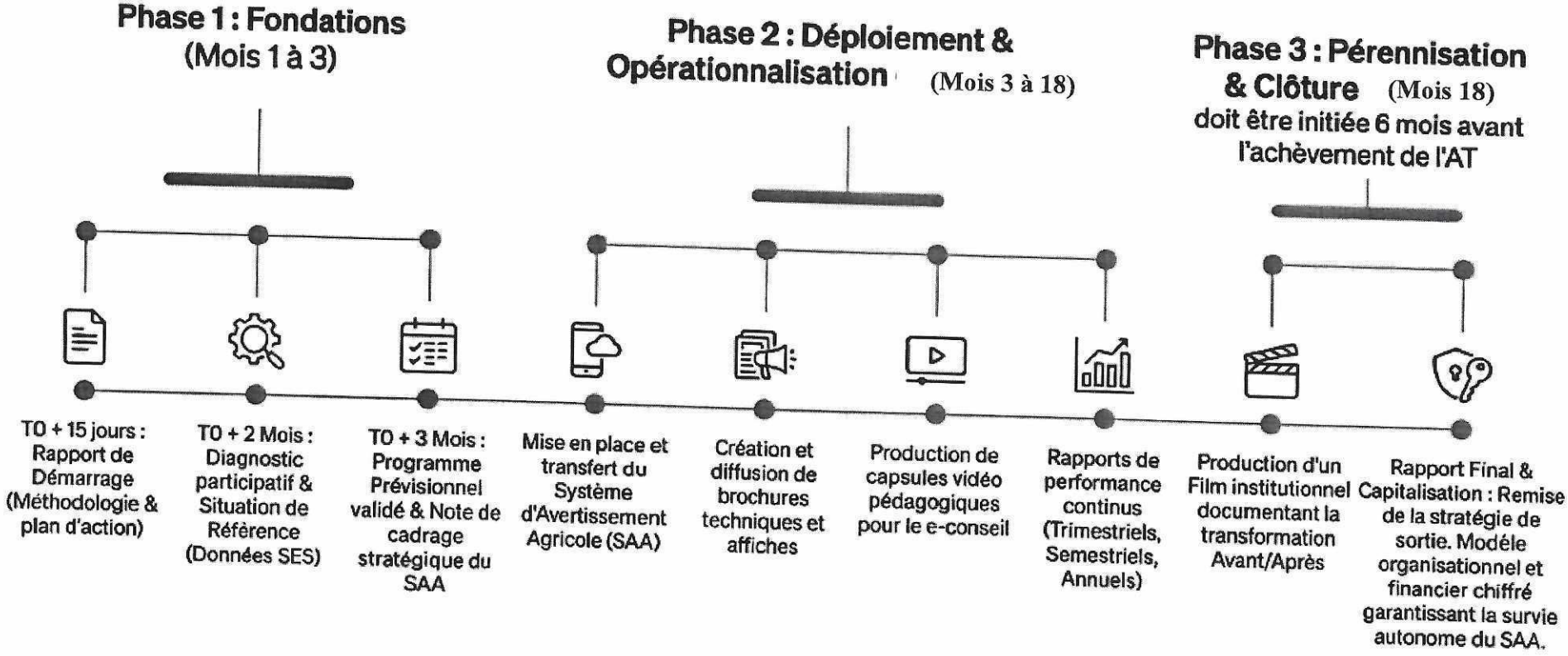


La Direction des Ressources Humaines et Support
DRHS
ONCA

## 8. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET QUALIFICATIONS EXIGÉES POUR LE PERSONNEL-CLÉ

L'exécution de cette mission d'assistance technique nécessitera la mobilisation d'une équipe multidisciplinaire d'experts et de techniciens ayant une expérience confirmée dans le domaine du conseil, appui et encadrement des agriculteurs et OPA, ainsi que dans le développement agricole dans les périmètres irrigués concernés par les projets de modernisation.

Le personnel-clé de l'Assistance Technique sera composée de : un Chef de Mission, de spécialistes-matières constituant une équipe d'appui et d'encadrement et de techniciens spécialisés.

Les qualifications minimales exigées pour le personnel clé de l'AT sont comme suit :

- **Le Chef de mission,** avec un diplôme **Bac+5 en agronomie ou équivalent**, disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine du conseil en irrigation localisée et/ou gestion des ressources en eau dans les périmètres irrigués (de la grande hydraulique et/ou irrigation privée), avec au moins deux références dans le conseil agricole et disposant également d'une expérience confirmée en qualité de coordonnateur de projet d'assistance technique (au minimum 4 références) dont au moins deux financés par les bailleurs de fonds internationaux;
- **Spécialiste en Irrigation**, avec un diplôme **Bac+5 en Génie Rural ou équivalent**, disposant d'une expérience professionnelle confirmée d'au moins 10 ans dans le domaine d'appui aux agriculteurs, de la gouvernance et la gestion des ressources hydriques et de conseil en irrigation localisée dans les périmètres irrigués, dont au moins deux références dans le conseil agricole, en plus d'une expérience en matière d'assistance technique des projets d'irrigation localisée et/ou de l'équipement interne des parcelles en système goutte à goutte (au minimum 2 références) ;
- **Spécialiste en suivi & évaluation,** avec un diplôme **Bac+5 en agronomie ou équivalent,** disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine du conseil agricole et d'appui aux agriculteurs et aux OPA/AUEA dont au moins 3 références dans les périmètres irrigués avec de bonnes compétences de communication et 4 références en suivi-évaluation des projets agricoles ;
- **Spécialiste en Horticulture/phytiatrie,** avec un diplôme **Bac+5 en horticulture/phytiatrie/production végétale ou équivalent,** disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'assistance et de l'appui aux agriculteurs, dans les cultures sous irrigation localisée et culture sous serre, le conseil et le suivi phytosanitaire des cultures irriguées, la gestion des maladies virales, la lutte biologique et les mesures prophylactiques pour les cultures maraîchères ;
- **Spécialiste Agroalimentaire/Agro-industrie**, avec un diplôme **Bac+5 en industrie agro-alimentaire ou équivalent**, disposant d'une expérience professionnelle confirmée d'au moins 10 ans dans le domaine de l'agroalimentaire et de valorisation des produits agricoles par les OPAs;
- **Spécialiste en production animale**, avec un diplôme **Bac+5 en zootechnie ou équivalent,** disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'assistance technique, conseil et appui aux éleveurs dans la conduite du cheptel ;
- **Spécialiste en sauvegarde environnementale et social (SES)**, avec un diplôme **Bac+5 en agronomie/environnement ou équivalent**, disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de la sauvegarde environnementale et sociale (y compris le genre) des projets agricoles financés par des bailleurs de fonds internationaux,

La Direction des Ressources Humaines et Supports
DRHS
ONCA

particulièrement dans le cadre de projets d'irrigation et l'appui aux femmes rurales notamment des OPAs/coopératives féminines ;

- **Dix (10) techniciens spécialisés / techniciennes spécialisées agricoles (3 production végétale ou horticole ou équivalent, 2 production animale et 5 en gestion des ressources en eau),** à raison d'un technicien ou technicienne pour environ 450 agriculteurs, disposant d'expériences professionnelles confirmées de 5 années minimums dans le conseil et encadrement des agriculteurs, avec au moins deux expériences dans les périmètres irrigués.

## 9. RAPPORTS DEMANDÉS ET CALENDRIER DES LIVRABLES

- **Rapport de démarrage** décrivant l'approche méthodologique adoptée pour la réalisation d'un état des lieux actualisé du site du projet, le choix concerté des thématiques et l'élaboration d'un planning d'exécution cohérent. Il détaillera les critères de sélection et de caractérisation des bénéficiaires, les dispositifs logistiques et outils de mobilisation (lieux, groupes, supports), ainsi que l'approche pour l'élaboration et le reporting spécifique au système de suivi-évaluation aligné sur le cadre logique du projet REDI ;
- **Rapport d'état des lieux, de diagnostic de l'existant et situation de référence** incluant :
  - Etat des lieux des agriculteurs et des pratiques agricoles ;
  - Etat des lieux des OPAs ;
  - Dispositif de suivi-évaluation ;
  - Situation de référence pour les indicateurs de suivi-évaluation ;
  - Diagnostic et préalable du système d'avertissement agricole.
- **Programme prévisionnel** qui devra inclure, entre autres, la note de cadrage du système d'avertissement agricole ;
- **Rapports trimestriels, semestriels et annuels** relatant l'état d'avancement du projet (pour les 4 axes), le reporting spécifique au système de S&E, le reporting environnemental et social (y compris le système de gestion des doléances), les réalisations de l'équipe de l'AT (notamment en termes d'opérationnalisation du système d'avertissement agricole), les mobilisations, les prévisions du prochain trimestre, les contraintes et les points de vigilance.

  Les rapports périodiques devront intégrés les résultats d'enquête « Mise en valeur » réalisée auprès d'un échantillon d'exploitations. Le dernier rapport inclura la composante clôture et capitalisation du projet ;

  Les rapports semestriels se substitueront aux rapports trimestriels et les rapports annuels remplaceront les rapports trimestriels et semestriels. À ce titre, les rapports semestriels et annuels devront intégrer et satisfaire l'ensemble des exigences, contenus et stipulations applicables respectivement aux livrables trimestriels et semestriels.

  Les rapports trimestriels, semestriels et annuels en version provisoire doivent être remis, au plus tard, 15 jours ouvrables après l'achèvement de la période concernée (2 exemplaires en papier + copie sur support numérique).
- **Rapport final et de capitalisation** : qui devra inclure un bilan des réalisations, les leçons à tirer, les recommandations pour les nouveaux programme à prévoir et le transfert des connaissances et durabilité des investissements notamment pour le SAA, etc.



Le tableau suivant récapitule les livrables attendus dans le cadre de la présente prestation avec leurs délais d'exécution :

| Livrables | Délais de partage |
|---|---|
| Rapport de démarrage | T0 + 15 jours (après OS) |
| Rapport d'état des lieux, de diagnostic de l'existant et situation de référence | T0 + 2 mois (après OS) |
| Programme prévisionnel | T0 + 3 mois (après OS) |
| Rapports trimestriels, semestriels et annuels | 15 jours ouvrables après chaque trimestre |
| Rapport final et de capitalisation | À l'achèvement de la mission (avec le dernier rapport trimestriel) |

A noter que le Maître d'Ouvrage disposera d'un délai maximal de quinze (15) jours calendaires à compter de la réception de chaque livrable pour procéder à son examen, formuler ses observations ou notifier sa validation.

Les rapports en version améliorée/définitive doivent être remis au plus tard dix jours ouvrables après communication des observations / validation par l'ONCA (2 exemplaires en papier + copie sur support numérique).

**Chaque livrable devra être accompagné d'une note de synthèse résumant les principaux éléments qu'il contient et mettant en avant ses éléments clés.**

La Direction des Ressources Humaines et Support
المديرية الموارد البشرية والدعم
DRHS
ONCA

## 10. PRESTATIONS À FOURNIR PAR LE CLIENT ET PERSONNEL DE CONTREPARTIE

- La DRCA sera chargé de la gestion et le suivi des prestations de l'assistance technique, avec l'éventuelle implication des équipes de l'ONCA siège.
- La DRCA mettront à la disposition de l'équipe de l'AT des locaux équipés du mobilier nécessaire selon les disponibilités ;
- La DRCA et éventuellement l'ORMVAM mettront à la disposition de l'équipe de l'AT la documentation disponible et nécessaire pour le travail demandé (les fiches tehnico-énomiques et brochures élaborées dans le cadre des précédentes AT…).

## 11. LANGUES D'INTERVENTION

Toutes les interventions avec les agricultures seront en langue arabe dialectale. Les interventions avec les représentants du Maître d'œuvre seront en français.

## 12. FRAIS REMBOURSABLES

Les frais afférents à l'organisation des actions prévues dans le cadre de l'assistance technique, hors frais de rémunération du personnel sont fixés dans le tableau des frais remboursables ci-après. Le consultant mettra à la disposition du personnel la DRCA un véhicule et assurera ses charges afférentes, pendant la durée de l'AT.

La Direction des Ressources Humaines et Support
مديرية الموارد البشرية والدعم
DRHS
ONCA

***Tableau 1. Prestations rémunérées en frais remboursables et prix des livrables forfaitaires***

| Désignation | Unité | Quantité | PU HT | Total HT |
|---|---|---|---|---|
| Prise en charge des FFS (y compris les parcelles de démonstration) | Unité | 38 | | |
| Prise en charge des journées thématiques des FFS (pause-café légère) | Nombre de personne jour[6] | 2 280 | | |
| Prise en charge des journées de sensibilisation et d'information (salle + pause-café) | Nombre de personne jour | 2 800 | | |
| Prise en charge des journées de sessions de formation (salle + pause-café + déjeuner) | Nombre de personne jour | 2 800 | | |
| Prise en charge des visites d'encadrement collectives (pause-café légère) | Nombre de personne jour | 280 | | |
| Prise en charge des jours de voyages d'échange des agriculteurs et membres d'OPA (transport, hébergement et restauration) | Nombre de personne jour | 713 | | |
| Prise en charge des journées de formation pour les cadres techniques | Nombre de personne jour | 60 | | |
| Prise en charge des journées de voyage d'échange pour les cadres techniques | Nombre de personne jour | 60 | | |
| Production de capsules vidéo | Forfait | 3 | | |
| Production d'un film institutionnel de 10 minutes | Forfait | 1 | | |
| Atelier de démarrage | Forfait | 1 | | |
| Atelier de clôture | Forfait | 1 | | |
| Véhicule (1) | Mois | 17 | | |
| Autres charges et frais divers (connexion, équipements de bureau, production des livrables, appui, etc.) | Mois | 18 | | |
| Brochures | Unité | 2 800 | | |
| Affiches | Unité | 1 000 | | |
| Roll-Up | Unité | 10 | | |
| Banderole | Unité | 10 | | |
| **Système d'avertissement agricole** | | | | |
| Mise en place du système d'avertissement agricole[7] | Forfait | 1 | Maximum 50% du total[8] du prix proposé pour SAA | |
| Opérationnalisation et suivi du système d'avertissement agricole | Forfait | 1 | Minimum 40% du total[9] du prix proposé pour SAA | |
| Pérennisation et durabilité du système d'avertissement agricole | Forfait | 1 | Minimum 10% du total du prix proposé pour SAA | |
| **Livrable forfaitaire : Rapport de Démarrage** | Forfait | 1 | 2% du montant du contrat | |
| **Livrable forfaitaire : Rapport de diagnostic / Etat des lieux** | Forfait | 1 | 6% du montant du contrat | |
| **Livrable forfaitaire : Rapport du Programme** | Forfait | 1 | 2% du montant du contrat | |
| **Total Frais Remboursables et des prix des livrables forfaitaires (DH - HT)** | | | | |

**N.B :**

[6] **Ca veut dire que les paiements se feront sur la base du nombre de personnes inscrites dans les feuilles de présence de <u>chaque journée</u> concernée par une action donnée**

[7] Sera acté par un PV de réception à signer par le comité du suivi technique

[8] Total prévu pour la composante « système d'avertissement agricole »

[9] Un forfait à répartir au prorata du nombre de trimestres d'opérationnalisation du système

La Direction des Ressources Humaines et Support
مديرية الموارد البشرية والدعم
DRHS
ONCA

- **Pause-café légère** : composée au moins de : thé, café, eau minérale, Harcha, msemen ou viennoiserie, huile et beurre ;
- **Pause-café** : composée au moins de : service de thé et café, eau minérale, gâteau marocains (beldi, sablé), et autres accompagnement (harcha, msemen, beghrir, pains traditionnels), viennoiseries, beurre, miel, confitures et mini gâteaux pâtisseries;
- **Déjeuner** : composée au moins de : Entrée (salade variée), plat consistant, dessert (fruit / yaourt), boisson gazeuse, eau minérale.

